

Publié le 23 mars 2018.
Dernière modification : 17 janvier 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE (CAFRA), Pointe-Noire

28 décembre 1936 : fusion de la [Société forestière et agricole du Kouilou](#) (SFAK) et d' « [Entreprises et Travaux](#) » (Entraco).

Chronique ponténégrine
La foire-exposition
par Géo. CAILLET
(*L'Étoile de l'AEF*, 26 septembre 1936, p. 2)

.....
Tout au bout de cette première avenue se trouve un vaste pavillon circulaire, couvert en chaume, mais dont l'intérieur est tapissé de contreplaqué auquel sont accrochées des vues des travaux industriels et agricoles de l'Entraco-S.F.A.K.-H.M.C. qui annoncent leur fusion prochaine sous la dénomination de Compagnie de l'Afrique Française.

Des monceaux de régimes de noix de palme, de belles coupes de diverses essences de bois et tous autres produits traités par ces organismes emplissent l'intérieur de ce cirque rustique admirablement présenté.

Ceux qui nous écrivent
(*L'Étoile de l'AEF*, 27 mars 1937, p. 2)

[...] M. Charles Pache [...] nous annonce aussi le gros succès de la foire commerciale et industrielle de Bangui et le clou des constructions qui fut celle en stuc due à l'ingénieur Georges Casteig de l'Entraco (Cafra).

Pour cette manifestation, nous écrit-il, chacun avait fait quelque chose de très bien et l'ensemble fut parfait et incitera à recommencer.

CARNET DE DEUIL
Pierre Houssais
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1937)

Nous apprenons le décès, à Port-Gentil au Gabon de M. Pierre Houssais, agent de la Société Entraco.

Compagnie de l'Afrique Française
(Entraco et S. A. F. K. réunies)

(Journal des finances, 11 juin 1937)

Le rapport présenté par le conseil à l'assemblée ordinaire du 8 juin contient les indications suivantes :

« Nos services d'Afrique complètement réorganisés recommencent l'exploitation de la forêt et nous reprenons l'importation de bois de limbo. Ce bois, qui est maintenant connu en France, s'est revalorisé comme toutes les matières premières et les prix actuels laissent une marge bénéficiaire ; notre usine d'Honfleur, spécialement outillée, exploitée par un personnel expérimenté, livre à la consommation un bois apprécié.

La Société Entraco avait comme principal objet l'entreprise de travaux à la Colonie ; son activité a été forcément réduite, le gouvernement de la Colonie ne disposant pas de crédits suffisants pour mettre à exécution les différents projets de travaux publics. Nous espérons que cette situation se modifiera et que nous pourrons bientôt utiliser d'une façon plus intensive l'important matériel dont nous disposons et le personnel que nous devons conserver. Dans un avenir plus ou moins proche, nous comptons mettre en valeur le bloc de terrain de Pointe-Noire, soit en le lotissant, soit en y élevant nous-mêmes des constructions.

Notre société, dont l'activité principale est concentrée dans le bassin de Pointe-Noire, est en droit d'attendre avec tranquillité le développement du port et, comme conséquence, de la ville elle-même. On annonce que, avant la fin de 1937, des navires de fort tonnage accosteront à quai. La création d'une base d'aviation et de marine militaire est envisagée. Pointe-Noire doit, suivant toutes probabilités, devenir un centre d'attraction, d'escale ou de refuge sur plus d'un millier de kilomètres ; il n'est pas aventureux de penser que les deux sociétés réunies dans la Compagnie de l'Afrique Française, en faisant au début des sacrifices onéreux, n'auront pas manqué de clairvoyance. »

L'assemblée a ratifié les comptes au 31 décembre 1936. Le bilan, après fusion, et qui ne comporte que six mois d'exercice, se présente ainsi :

À l'Actif : Immobilisations en Afrique, 27 millions 699.197 fr. ; en Europe 1.914.957 fr. ; portefeuille (Huileries du Moyen-Congo), 1.970.592 fr. ; caisses et banques, 991.204 fr. ; marchandises réalisables, cautionnements et débiteurs à court terme. 6.249.085 fr. : soit un total de 38.825.036 francs

Au Passif : Capital et réserves, 21.680.129 fr. ; amortissements, 6.310.563 fr. ; obligations et provisions, 8.063.757 fr. ; exigible à terme, 3.770.585 francs, soit un total de 38.825.036 fr.

Le solde bénéficiaire du compte profits et pertes provenant des réorganisations récentes et s'élevant à 4.957.293 fr., a été entièrement affecté aux amortissements.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées.

Au conseil d'administration, renouvelable par tiers tous les deux ans, a été appelé pour la première fois M. Georges Rolin ¹.

L'échange des titres d'Entreprises et Travaux, contre des titres de la Compagnie de l'Afrique Française commencera dès la semaine prochaine.

FOIRE-EXPOSITION DE BRAZZAVILLE
À TRAVERS LES STANDS
(L'Étoile de l'AEF, 17 juillet 1937, p. 9)

¹ Sous réserve d'homonymie, déjà rencontré comme administrateur de la [Compagnie minière de l'Oubanghi-Oriental](#).

Stand Cafra. — Ce stand est un des plus jolis et rappelle ses filiales : l'Entraco présente des maquettes de maisons coloniales et des meubles, la S.F.A.K. montre ses bois de diverses essences, ses billes de bilinga, limba, croko, etc. : H. M. C. présente ses produits, ses huiles. Ces trois sociétés forment l'ensemble de Cafra et font un stand très remarqué.

Compagnie de l'Afrique française

CAFRA

(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1937, suppl., p. 108 a)

(Anciennement ENTRACO & S.F.A.K.)

Société anonyme au capital de 21.400.000 francs)



Siège social de la CAFRA à Pointe-Noire

ENTREPRISES ET TRAVAUX (ENTRACO)

Travaux publics et privés

Sections de Bangui — Brazzaville — Fort-Lamy
Libreville — Pointe-Noire — Port-Gentil

Entreprises immobilières

Terrains urbains et ruraux
Pointe-Noire — Loango — Kouilou

Électricité

Concession d'électricité de Libreville
Appareillage électrique — Installations privées et publiques

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE et AGRICOLE du KOUILOU (SFAK)

Exploitations forestières

Bois en grumes — Propriété boisée de 30.000 ha.

Scierie

Usine de débitage 40.000 m² à Honfleur

HUILERIES DU MOYEN-CONGO (HMC)

Exploitations agricoles

Café — Cacao — Palmistes — Huile de palme
Huilerie à vapeur de 10 t. par jour à M'Filou

La Compagnie de l'Afrique française a exposé dans la section de l'A.E. F. des échantillons de bois et a établi le parquet du pavillon des Rois. Son siège est à Pointe-Noire, au terminus du Congo-Océan. et nous reproduisons ci-contre la photographie du bel immeuble qui lui est affecté sur les 28 hectares de terrain appartenant à la société. Celle-ci possède et exploite un domaine forestier et agricole 30.000 hectares, s'étendant sur 30 kilomètres de long des rives du Kouilou, fleuve de 400 à 800 mètres de large, toujours navigable. En dehors du produit de palmeraies considérables, sa principale activité s'exerce dans l'importation d'un bois remarquable, dénommé « Limbo ». qui est traité à l'usine d'Honfleur avec un débit régulier de 1 100 mètres cubes par mois. Ce bois, apte au déroulage, est également réputé pour la menuiserie et la charpente (parquets, meubles, etc.)

L'usine d'Honfleur est en mesure de répondre à toutes les demandes. soit en billes, soit en produits ouvrés. On ne trouve ce bois que dans le Mayombe français et belge, et en Belgique, sa consommation atteint plus de 100.000 tonnes par an, laissant loin derrière toute autre espèce.

Siège social : Pointe-Noire — Afrique équatoriale française.

Bureaux administratifs : 19, bd Malesherbes - PARIS

Adr. télégr. : Cafrapoin Pointe-Noire - Cafrapoin Paris

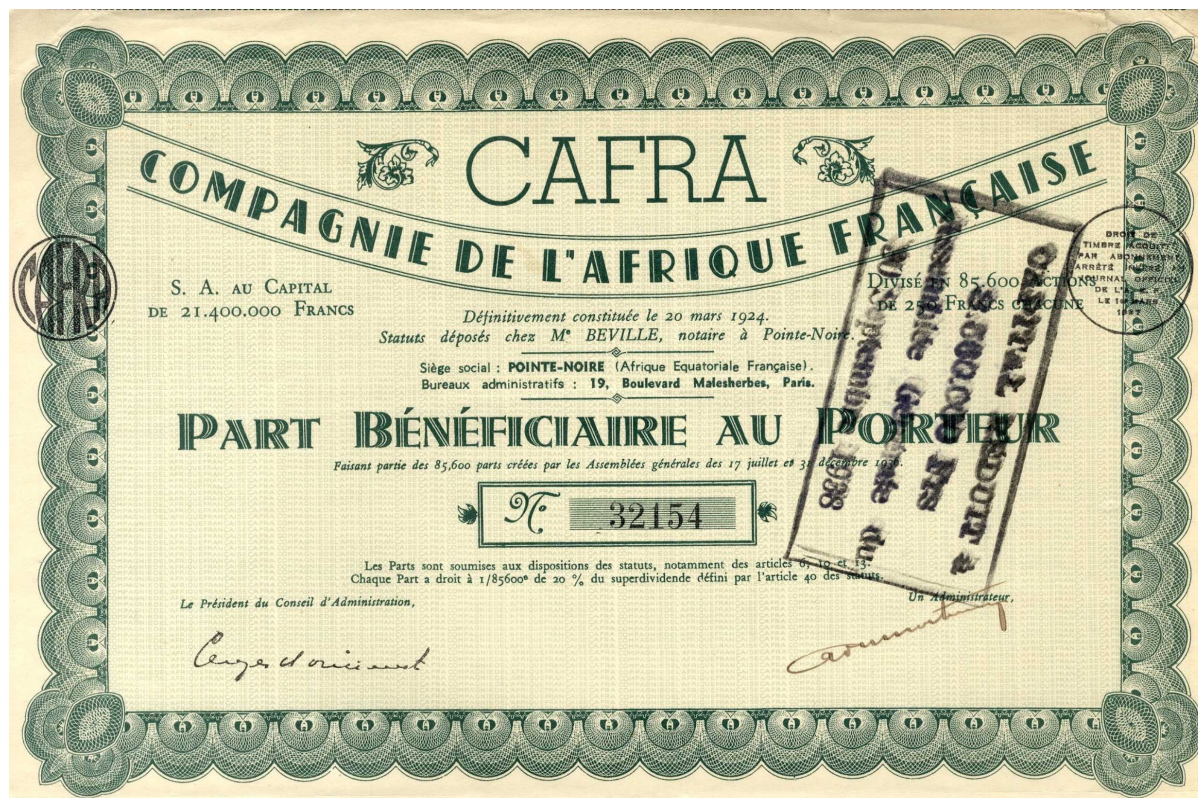
Brazzaville

De passage

(*L'Étoile de l'AEF*, 12 mars 1938)

Nous avons noté le passage à Brazzaville de M. Yves de Laveley, administrateur directeur de la Compagnie de l'Afrique Française (Cafra), en tournée d'inspection.

1938 (sept.) : CAPITAL RÉDUIT DE 21,4 à 8,56 MF



Coll. Serge Volper

CAFRA

COMPAGNIE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

S.A. au capital de 21.400.000 fr.

divisé en 85.600 actions de 2500 fr. chacune

définitivement constituée le 20 mars 1924

CAPITAL RÉDUIT à
8.560.000 fr.
Assemblée générale du
30 septembre 1938

Statuts déposés chez M^e Beville, notaire à Pointe-Noire.

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'AEF*
du 1^{er} mars 1937

Siège social à Pointe-Noire - Afrique équatoriale française
Bureaux administratifs : 19, bd Malesherbes, Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

faisant partie des 85.600 parts créées par les assemblées générales des 17 juillet et 31 décembre 1936.

Le président du conseil d'administration : Georges Boussenot
Un administrateur : ?

Compagnie de l'Afrique Française
(*La Journée industrielle*, 17 septembre 1938)

Les comptes de l'exercice 1937, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 30 septembre, se soldent par un déficit de 4.987.099 fr. contre un bénéfice de 4.957.293 fr. pour l'exercice précédent.

Une assemblée extraordinaire, convoquée pour le même jour, aura à statuer sur la réduction du capital de 21.400.000 fr. à 8.560.000 fr. Cette opération permettra l'extinction des pertes et la constitution d'une provision pour pertes de change.

GUIDE DU CAPITALISTE
COMPAGNIE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE
(*Le Petit Bleu*, 23 septembre 1938)

Ni la cote de l'action, ni la perspective prochaine de l'amputation du capital ne justifient l'optimisme qu'exprimait le conseil l'an dernier.

Ainsi que nous l'avons tout récemment signalé, la Cie de l'Afrique Française a convoqué, pour le 30 septembre courant, à l'issue de son assemblée générale annuelle, une assemblée extraordinaire dont l'ordre du jour comporte une réduction du capital social de 21 millions 400.000 francs à 8.560.000 fr., soit des 3/5, qui s'effectuerait en ramenant le nominal des actions, actuellement de 250 francs, à 100 francs.

En attendant que l'on connaisse les résultats de l'exercice 1937 — que la réduction de capital envisagée autorise à croire plutôt défavorables —, on observe que le rapport présenté par le conseil, à l'assemblée générale annuelle du 8 juin 1937, à laquelle étaient soumis les comptes au 31 décembre 1936 (exercice de six mois), rappelait, d'une part, que le 17 juillet 1936, une assemblée avait décidé : le rachat des anciennes parts, la réduction et l'augmentation du capital social, ainsi que la création de nouvelles obligations ; d'autre part, qu'en décembre suivant, avait été approuvée la fusion avec la Société Entraco et votée l'augmentation du capital social.

On lisait également, dans ce même rapport, que :

« Le solde bénéficiaire résultant de ces différentes opérations n'étant pas disponible, il a été consacré entièrement aux amortissements : le bilan se présente donc avec un compte de Profits et Pertes sous la dépendance de ces opérations ».

Voici les chiffres que fournit ce compte :

Au débit : solde reporté au 1^{er} juillet 1936, 2.754 435 francs ; Achat de bois, 182.565 francs ; Stock au 1^{er} juillet 1936, 116.118 francs ; Frais généraux Afrique, 666.062 francs ; Frais généraux Honfleur, 307.828 francs ; Frais généraux Paris, 83.893 francs ; Charges financières, 28.370 francs ; Régularisations d'écritures, 2.265 francs ; Solde favorable entièrement consacré aux amortissements, 4.957.293 francs.

À l'avoir : Solde favorable résultant de la réorganisation. 6.075.048 francs ; Solde disponible résultant de la réduction du capital, 2 millions ; vente de bois, 582.019 francs ; Stock au 31 décembre, 382.724 francs ; Redevances, 15.000 francs ; Vente de produits. 14.370 francs.

Le conseil se montrait optimiste, signalant la réorganisation complète des services d'Afrique et la reprise de l'importation de bois de limbo, maintenant connu en France et dont les prix laissent une marge bénéficiaire ; quant à l'usine d'Honfleur, spécialement outillée, « elle est exploitée, disait-il, par un personnel expérimenté et elle livre à la consommation un bois apprécié ; nous comptons pousser la vente de grumes pour le déroulage et le tranchage ».

Quant à la Société Entraco, dont l'objet comporte l'entreprise de travaux à la colonie, son activité se trouvait forcément réduite, le gouvernement de la colonie ne disposant pas de crédits suffisants pour mettre à exécution les différents projets de travaux publics. Toutefois, le conseil exprimait son espoir que cette situation se modifierait et qu'il pourrait bientôt « utiliser, d'une façon plus intensive, l'important matériel dont la société dispose et le personnel qu'elle doit conserver. Dans un avenir plus ou moins proche, ajoutait-il, nous comptons mettre en valeur le bloc de terrains de Pointe-Noire, soit en le lotissant, soit en y élevant nous-mêmes des constructions ».

Précisons que ces terrains représentaient, au dernier bilan, où ils sont inscrits pour 9.811.290 francs, de beaucoup le poste le plus important de l'actif. Les Espèces en caisse et en banque, figurant pour 991.204 francs, ne se prêtaient malheureusement pas à la même réflexion, en face de 8.063.757 francs d'éligibilités à long terme et 3.770.582 francs d'éligibilités à court et à moyen terme, dont 1.379.986 francs de Crédeurs en Europe et 1.997.920 francs de Crédeurs en Afrique : mais il faut tenir compte qu'à l'actif, la société y a des débiteurs respectivement de 1 million 577.855 francs et de 539.439 francs.

Quant à l'avenir de la société, c'est comme suit que s'exprimait textuellement le conseil :

Notre société, dont l'activité principale est concentrée dans le bassin de Pointe-Noire, est en droit d'attendre avec tranquillité le développement du port et, comme conséquence, de la ville elle-même.

« On annonce que, avant la fin de 1937, des navires de fort tonnage accosteront à quai. La création d'une base d'aviation et de marine militaire est envisagée. Pointe-Noire doit, suivant toutes probabilités, devenir un centre d'attraction, d'escale ou de refuge sur plus d'un millier de kilomètres ; il n'est pas aventureux de penser que les deux sociétés réunies dans la Cie de l'Afrique Française, en faisant au début des sacrifices onéreux, n'auront pas manqué de clairvoyance ».

L'objet de la prochaine assemblée extraordinaire semble laisser craindre que le conseil ait pêché par manque de mesure dans ses prévisions. En tout cas, l'action, de 250 francs nominal, se traitait, ces jours-ci, aux environs et au-dessous de 40 francs contre 109 fr. au plus haut, cette année. La Bourse lui attribue donc, dès à présent, une valeur intérieure au prochain nominal de plus d'une soixantaine de francs, alors que, en 1937, le titre s'était tenu constamment aux environs immédiats du pair.



[Coll. Serge Volper](#)

CAFRA

COMPAGNIE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

Société anonyme au capital social de 30.000.000 fr.
divisé en 300.000 actions de 100 fr. chacune
définitivement constituée le 20 mars 1924

Statuts déposés chez M^e Beville, notaire à Pointe-Noire
et modifiés par décisions des assemblée générale extraordinaires

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'AEF*
du 1^{er} février 1947

Siège social à Pointe-Noire - Afrique équatoriale française
Bureaux administratifs : 105, rue St-Lazare, Paris 9^e

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Le président : Georges Boussenot
Un administrateur : G. Raynal
Imp. Acker & Cie, Paris - 30.01.07 - 12.866

AEC 1951/454 — Cie de l'Afrique française (CAFRA),
Siège social à POINTE-NOIRE (Moyen-Congo), A. E. F.
Bureau administratif : 105, rue St-Lazare, Paris (9^e).

Capital. — Société anon., fondée le 31 mars 1924 sous la dénomination Société forestière et agricole du Kouilou (SFAK), fusionnée le 28 décembre 1936 avec la Société « Entreprises et Travaux » (Entraco), actuellement au capital de 30 millions de fr. C. F. A. en actions de 100 fr. — Parts : 85.600.

Participations. — Coforic, Socoprise, Simac.

Objet. — Exploitation forestière et agricole du domaine du Kouilou, anciennes concessions Sargos frères ; mise en valeur de terrains à Pointe-Noire ; entreprise de travaux publics en Afrique. Scierie. Domaine agric. et forestier de 30.000 ha. sur le Kouilou. Plantations de palmiers, cacaoyers, cult. vivrières.

Exploitation. — Cacao, café, huile, palmistes, bois.

Conseil. — MM. Gaston Raynal, présid. ; Eastwick, Léon Antoine, É[mile] Harmel, Louis Servièrre, admin.

Compagnie de l'Afrique française (CAFRA) [Desfossés 1956/1765]

Conseil.

Raynal (Gaston), 119/1 (Sté française d'escompte), 1765 (pdt Cie de l'Afrique frse).

Antoine (Léon), 1765 (Cie de l'Afrique frse).

Harmel (Émile), 1765 (Cie de l'Afrique frse).

Herold, 1765 (Cie de l'Afrique frse).

Rodes (Paul-Louis)[dir. Union de participations de France et d'outre-mer puis Cofifa], 1765 (Cie de l'Afrique frse).

Servièrre (Louis), 1765 (Cie de l'Afrique frse).

Wauters (P.), 1765 (Cie de l'Afrique frse).

Nicolaï, 1765 (comm. cptes Cie de l'Afrique frse).

Magné, 1765 (comm. cptes Cie de l'Afrique frse).

SIÈGE SOCIAL : Pointe-Noire (A.E.F.). Bureau correspondant : Paris, 100, rue Saint-Lazare. Tél. « TRI. 79-84.

CONSTITUTION : Société anonyme française, fondée en 1924, précédemment dénommée Société forestière et agricole du Kouilou (Anc. Éts Sargos frères). Durée de la Société prolongée jusqu'au 23 mars 2014.

OBJET : exploitation forestière, principalement en Afrique Equatoriale Française, et plus spécialement au Kouilou (Moyen-Congo).

CAPITAL SOCIAL : 30 millions de fr. C.F.A. en 20.000 actions de 1.500 fr. À l'origine, 350.000 fr. Porté par étapes successives à 21.100.000 fr., ramené en 1938 à 8.560.000 francs. Porté en 1946 à 17 millions fr. C.F.A. Par conversion des obligations « Entraco » 1936 de 500 fr. en actions nouvelles « Cafra » de 100 fr. (5 actions pour 1 obligation). Porté en 1947 à 30 millions par émission de 130.000 actions nouvelles de 100 fr., réservées à la société « Belprise ». Titres regroupés en 1.500 fr. C.F.A. à partir du 15 novembre 1951.

PARTS BÉNÉFICIAIRES : 85.600 parts, éventuellement rachetables par entente avec l'assemblée des porteurs. Aucun droit de souscription dans les augmentations de capital.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : En juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 7 % de premier dividende aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil et 5 % à sa disposition. Le solde, 80 % aux actions, 20 % aux parts.

LIQUIDATION : Facultativement 10 % au conseil et 10 % à la direction et au personnel. Le solde 80 % aux parts.

SERVICE FINANCIER : Banque belge d'Afrique, Banque de l'Afrique Occidentale.

TRANSFERTS : 105, rue Saint-Lazare.

Cotation : courtiers « Cote Desfossés » actions et parts 107. — NOTICE SEF : CO 105.

	Produits bruts	Amort.	Charges financ.	Bénéf. nets
	(en 1.000 fr. C.F.A.)			
1949	3.855	—	—	671
1950	11.575	3.500	—	336
1951	10.603	1.500	—	428
1952	8.453	910	—	596
1953	12.475	916	—	533

BILANS AU 31 DECEMBRE (En francs C. F. A.)

	1949	1950	1951	1952	1953
PASSIF					
Capital	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
Réserves	2.084	2.419	2.866	3.460	3.993
Provisions	2.000	2.000	4.000	4.000	4.000
Dette consolidée	6.428	7.882	8.996	—	—
C — Dette flottante	2.757	2.001	98	4.309	5.637
Comptes d'ordre	2.420	2.422	2.462	1.888	487
	<u>45.689</u>	<u>46.730</u>	<u>48.422</u>	<u>48.657</u>	<u>44.117</u>
ACTIF					
Immobilisé net	32.073	29.135	27.019	26.845	19.311
Titres et participations	5.002	8.812	8.812	10.137	10.137
Stocks	1.963	602	845	1.244	318
Débiteurs	3.841	4.607	6.005	3.810	13.683
Disponible	390	1.152	3.279	233	181
Comptes d'ordre	2.420	2.422	2.462	1.888	487
	<u>45.689</u>	<u>46.730</u>	<u>48.422</u>	<u>48.657</u>	<u>44.117</u>

Who's who, 1979 :

RODES (Paul, Louis, Marie, Léon), Administrateur de sociétés. Né le 30 mai 1907 à Tulle (Corrèze). Fils du général Antoine Rodes, ancien gouverneur des Invalides (1944-1951), et de M^{me}, née Marguerite Labrousse de Veilhant. Études : Institution de Sainte-Croix à Neuilly-sur-Seine, Lycée Buffon à Paris, École spéciale des travaux publics. Dipl. : ingénieur des travaux publics. Carr. : directeur (1945), directeur général (1958) puis président-directeur général (1972-1978) de l'Union de participations de France et

d'outre-mer et directeur général (1965-1975) et administrateur (depuis 1973) de la Compagnie financière France-Afrique [Cofifa](anciennement Banque de l'Afrique occidentale)[BAO], premier maire-adjoint de La Baule. Décor. : officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45. Sport : équitation. Adr. : prof., 9, av. de Messine, 75008 Paris ; privées, 141, av. de Wagram, 75017 Paris et 33, av. du Général-Rodes, 44500 La Baule.
